



CHARTRE REGIONALE

pour l'INSERTION des JEUNES et des ADULTES

par le CONTRAT de PROFESSIONNALISATION



COPIRE
Commission Paritaire Interprofessionnelle
Régionale de l'emploi
Nord Pas de Calais



**CHARTRE REGIONALE
DE L'INSERTION DES JEUNES ET DES ADULTES
PAR LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**

Daniel CANEPA, Préfet de Région, Préfet du Nord, Président du Service Public de l'Emploi Régional

par délégation

La Directrice Régionale du Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord Pas de Calais
Marie-Laure BALMES,

La Directrice Régionale de l'ANPE
Catherine D'HERVE

La Directrice Régionale de l'AFPA
Patricia BOUILLAGUET

Le Président de l'ASSEDIC des Pays du Nord
Pascal CATTO

Le Président de l'ASSEDIC du Pas-de-Calais
Jacques LARUELLE

Le Président de l'Association Régionale des Missions Locales
Claude HUJEUX

et les organisations membres de la **Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi, COPIRE Nord – Pas-de-Calais**

- les organisations d'employeurs :

le MEDEF Nord – Pas-de-Calais
la CGPME Nord – Pas-de-Calais
l'UPAR Nord – Pas-de-Calais

- les organisations de salariés :

l'Union Régionale des Syndicats CFDT du Nord – Pas-de-Calais
l'Union Régionale CGT Nord – Pas-de-Calais
l'Union Régionale des Syndicats CGT – FO du Nord et du Pas-de-Calais
l'Union Régionale des Syndicats CFTC Nord – Pas-de-Calais
l'Union Régionale CFE-CGC Nord – Pas-de-Calais

PREAMBULE

Favoriser l'accès et le retour l'emploi, notamment des jeunes et des personnes en difficulté d'insertion , constitue une priorité pour le Service Public de l'Emploi, les partenaires sociaux et économiques, de l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation en région Nord – Pas-de-Calais.

L'ensemble des partenaires s'engagent à un développement cohérent du contrat de professionnalisation autour de :

4 enjeux stratégiques

- 1 – la mise en œuvre régionale de l'**accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003** relatif à la formation professionnelle
- 2 – les objectifs de retour à l'emploi du **Plan de Cohésion Sociale** et sa déclinaison régionale (**Protocole d'accord Etat-Région du 24 mai 2005**) et du **Plan" Espoir Banlieue"**
- 3 – les besoins de recrutement identifiés dans les secteurs professionnels et les métiers porteurs notamment dans le cadre du **Plan Régional d'Anticipation des Recrutements**
- 4 – la déclinaison en Nord Pas de Calais de l'**accord du 22 décembre 2005** relatif à l'aide au retour à l'emploi et l'indemnisation du chômage

4 objectifs stratégiques partagés

Les organisations membres de la COPIRE et du SPE considèrent que la période de professionnalisation et plus particulièrement le **contrat de professionnalisation** résultant de l'accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003, signé par l'ensemble des partenaires sociaux apportent des réponses adaptées

- 1 – au développement **des qualifications et des compétences** nécessaires à l'emploi pour les demandeurs d'emploi et les salariés des entreprises.
- 2 – au développement **des formations en alternance** sous contrat de travail favorisant l'emploi durable.
- 3 – au développement des **parcours professionnels individualisés**, correspondant aux besoins des personnes et des entreprises.
- 4 – au développement et à la valorisation **de l'accompagnement et du tutorat par l'entreprise** au bénéfice des jeunes et des adultes

4 objectifs opérationnels identifiés

La COPIRE et le Service Public de l'Emploi s'engagent conjointement à :

- 1 – **accroître en 2007-2008 le nombre de contrats de professionnalisation** et développer la collecte des offres proposées notamment dans les secteurs d'activité qui font appel à l'alternance
- 2 – **promouvoir le contrat de professionnalisation** auprès des entreprises, de l'ensemble des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes de bas niveaux de qualification et/ ou issus des zones urbaines sensibles (ZUS) et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), des salariés et de l'ensemble des acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre
- 3 – **contribuer à l'égalité des chances femmes-hommes** en portant une attention particulière aux secteurs en recrutement (métiers en tension, métiers porteurs), ainsi qu'à **une meilleure intégration de tous les publics confrontés à des formes de discrimination.**
- 4 – **consolider la collaboration** entre organisations interprofessionnelles, professionnelles, OPCA, organismes de formation et entreprises

4 engagements communs

Ils soulignent l'importance du partenariat dans un contexte de fortes évolutions économiques et sociales autour de 4 engagements.

- 1 – Mettre en commun les moyens de chacun pour aller vers un objectif de **15 000 contrats de professionnalisation signés en 2008** dont **au moins 1500 en faveur des jeunes de bas niveau de qualification**
- 2 – Mobiliser les entreprises afin de développer toutes les formes de professionnalisation en alternance.
- 3 – **Promouvoir** la présente charte, évaluer son impact sur les entreprises et bénéficiaires
- 4 – **Etablir un bilan** des actions dans le cadre d'un comité régional de pilotage et **se rencontrer en juin 2009** afin de mesurer les résultats des engagements pris

LES ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Les engagements du Service Public de l'Emploi

- des services déconcentrés de l'Etat (DRTEFP-DDTEFP)

- 1 – **Favoriser** le travail **partenarial** : rencontres régionales avec les acteurs assurant la mise en œuvre des contrats de professionnalisation. Développer des modalités de travail commun au plus près du terrain (Bassin d'emploi), notamment dans le cadre des maisons de l'emploi.
- 2 – **Faciliter l'instruction** des dossiers en lien avec les branches professionnelles, les OPCA, les entreprises
- 3 – **Mettre à disposition** des outils de diffusion du contrat de professionnalisation, des éléments statistiques de suivi (offres, publics, secteurs, niveau, territoire) pour des tableaux de bord de pilotage
- 4 – **Valoriser les métiers porteurs** notamment en lien avec le Plan Régional d'Anticipation de Recrutement, PRIM', les espaces de valorisation des métiers et les plateformes de vocation

- de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)

- 1 – **Proposer** des offres de contrat de professionnalisation lors des entretiens avec les demandeurs d'emploi
- 2 – Informer les entreprises sur le dispositif des contrats de professionnalisation et **aider les employeurs** à réussir leurs recrutements en utilisant le cas échéant **les plateformes de vocation**.
- 3 – Désigner **un correspondant** au niveau le plus adapté
- 4 – Informer et sensibiliser les jeunes et adultes demandeurs d'emploi aux contrats de professionnalisation dans le cadre de la construction des parcours personnalisés pour l'emploi.

- de l'Association Nationale pour la Formation des Adultes (AFPA)

- 1 – Faciliter le montage d'actions de professionnalisation dans les entreprises TPE/PME/PMI.
- 2 – Réaliser des parcours intégrés en apportant, en articulation avec nos partenaires, un accompagnement global, Orientation - Formation – Validation – Ingénierie, pour réussir l'intégration dans le métier.
- 3 – Répondre simultanément aux besoins de compétences de l'entreprise et de qualification des publics en conduisant vers la certification du ministère chargé de l'emploi. Faciliter l'accès à cette certification en adaptant nos modalités de mise en œuvre en lien avec l'entreprise et la capitalisation de nos expériences tant régionale que nationale.

4 – Développer des actions conséquentes autour des priorités du Plan Régional d'Anticipation des Recrutements.

- **des ASSEDIC des Pays du Nord et du Pas-de-Calais**

- 1 – **Informier et Orienter** lors de l'entretien personnalisé avec le demandeur d'emploi vers le contrat de professionnalisation.
- 2 - **Promouvoir** le dispositif à partir de notre base de données clients employeurs
- 3 – **Accompagner** le développement des contrats de professionnalisation, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'enquête Besoins de Main d'œuvre
- 4 - **Mobiliser** les moyens financiers au bénéfice des demandeurs d'emploi, selon les critères de l'Assurance Chômage, éligibles et des entreprises, dans la limite de l'enveloppe financière ad hoc attribuée dans ce dispositif.

<p style="text-align: center;">Les engagements des organisations interprofessionnelles d'employeurs et de salariés, membres de la COPIRE</p>

- 1 – Mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition pour atteindre l'objectif de 15 000 personnes en contrat de professionnalisation en 2008.
- 2 – Mobiliser à cet effet les outils paritaires qu'ils gèrent , OPCA et ASSEDIC. Informer sur les orientations et priorités des organisations professionnelles et interprofessionnelles et mettre en place des partenariats opérationnels et des plans d'actions pour permettre le développement du contrat et de la période de professionnalisation ainsi que d'un tutorat de qualité, notamment en direction des PME et TPE.
- 3 - Intensifier les campagnes d'information et de promotion en direction des entreprises et des publics, ainsi que l'orientation des offres vers l'ANPE, via les développeurs alternance, les plateformes territoriales ou toute opération spécifique y contribuant.
- 4 – Favoriser le recours au contrat de professionnalisation et à la période de professionnalisation, en particulier pour permettre les transferts de compétences ainsi que pour répondre aux nouveaux besoins de compétences ou à leur renouvellement ;

Les engagements des Missions locales

- 1 - Informer et sensibiliser les jeunes accompagnés par le réseau des missions locales aux contrats de professionnalisation dans le cadre de la construction de leur parcours d'accès à l'emploi durable.
 - Accompagner les jeunes en amont et pendant le contrat de professionnalisation : Accompagnement à la résolution des problèmes de mobilité, de logement, d'équipement, et plus largement tous les problèmes qu'un jeune peut rencontrer pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

- 2 - Mobiliser les moyens permettant aux jeunes, les moins qualifiés, de valoriser leurs compétences auprès des entreprises : Plates Formes de Vocation, Parrainage, Forums, Médiations à l'emploi.....

- 3 - Mettre en œuvre dans le cadre des conventions de partenariat renforcé avec l' ANPE les actions favorisant l'accès des jeunes aux contrats en alternance et notamment les contrats de professionnalisation.

- 4 - Rechercher avec les employeurs et l'ensemble des partenaires sociaux une déclinaison locale par bassin d'emploi permettant de rapprocher l'offre et la demande, de favoriser l'accès des jeunes accompagnés par le réseau des missions locales aux contrats de professionnalisation et de limiter les ruptures de contrats.

Lille, le 10 juin 2008

Le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord

Daniel CANEPA

Par délégation,

La Directrice Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Marie-Laure BALMES,

La Directrice Régionale de l'ANPE

La Directrice Régionale de l'AFPA

Catherine D'HERVE,

Patricia BOUILLAGUET,

Le Président des Assedic
des Pays du Nord

Le Président des Assedic
du Pas-de-Calais

Pascal CATTO

Jacques LARUELLE

Le Président de l'Association Régionale des Missions Locales

Claude HUJEUX

Pour le MEDEF
Nord - Pas-de-Calais,

Pour la CGPME,

Pour l'UPAR,

Pour la CFDT,

Pour la CFE-CGC,

Pour la CFTC,

Pour la CGT,

Pour la CGT-FO,